Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260218-2026_02_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 18 février 2026

Date de convocation
11 février 2026

Date d'affichage
11 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, N. LE CAROFF, H. KERSULEC, N. COUTELLER, E. LE BORGNE, P. LE DU, B. JAN, K. DAUCE, A.C ZUURBIER
Absent excusé : M. LE MADEC, G. MONNERIE
Absents : I. DI MAGGIO
Secrétaire de séance : N. COUTELLER

N° 2026-02-02

Bornage emplacement ombrière

Par délibération en date du 12 juillet 2023, le conseil avait acté l'implantation d'une ombrière de production d'énergie électrique photovoltaïque au niveau de l'atelier communal.

Avant de signer le bail emphytéotique, Me Marine LE JEUNE conseille de réaliser un bornage afin de bien délimiter l'emplacement de l'ombrière.

Deux devis ont été demandés :

- Le cabinet Roux-Jankowski a répondu pour un montant de 1.632€ TTC
- Le cabinet Renevot pour un montant de 1.584€

Après analyse des devis, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide le devis du cabinet Roux – Jankowski pour un montant de 1.632€ TTC

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340